

DOSSIER FAMILLE PERISCOLAIRE

2023 – 2024

- 1 dossier par famille
+ 1 fiche de liaison par enfant



Ce dossier est à rendre en mairie ou aux
accueils périscolaires avant le

23 JUIN 2023

Fournir les pièces justificatives pour tout
changement d'information ou de
situation

Date de dépôt en mairie :

Représentant légal 1

Mme M. Nom : _____

Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Adresse du domicile : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Tél. travail : _____ Email : _____

Représentant légal 2

Mme M. Nom : _____

Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Adresse du domicile : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Tél. travail : _____ Email : _____

Situation de la famille

Situation des parents : Mariés Célibataires Divorcés Pacsés
 Veuf/Veuve Vie maritale Séparés

Si séparation, indiquez le mode de garde (joindre copie du jugement) :

Enfant 1

Nom : _____ Prénoms : _____

Garçon Fille - Né(e) le _____ à (ville) : _____

Département et pays de naissance : _____

Adresse du domicile (si différente du représentant légal 1) : _____

Niveau scolaire pour l'année 2023-2024 : _____

Enfant 2

Nom : _____ Prénoms : _____

Garçon Fille - Né(e) le _____ à (ville) : _____

Département et pays de naissance : _____

Adresse du domicile (si différente du représentant légal 1) : _____

Niveau scolaire pour l'année 2023-2024 : _____

Enfant 3

Nom : _____ Prénoms : _____

Garçon Fille - Né(e) le _____ à (ville) : _____

Département et pays de naissance : _____

Adresse du domicile (si différente du représentant légal 1) : _____

Niveau scolaire pour l'année 2023-2024 : _____

Enfant 4

Nom : _____ Prénoms : _____

Garçon Fille - Né(e) le _____ à (ville) : _____

Département et pays de naissance : _____

Adresse du domicile (si différente du représentant légal 1) : _____

Niveau scolaire pour l'année 2023-2024 : _____

RESTAURATION SCOLAIRE ET ANIMATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Votre tarif est automatiquement calculé en fonction de votre quotient familial, une nouvelle tarification est mise en place à compter de la rentrée de septembre 2023.

Quotient familial	Tranche	Repas	ALP	Total
Inférieur à 500€	1	0,85 €	0,10 €	0,95 €
De 501 à 750€	2	0,99 €	0,37 €	1,36 €
De 751€ à 1000 €	3	2,95 €	0,45 €	3,40 €
De 1001€ à 1250€	4	3,55 €	0,55 €	4,10 €
De 1251€ à 1500€	5	3,90 €	0,60 €	4,50 €
De 1501€ à 1750€	6	4,25 €	0,65 €	4,90 €
De 1751€ à 2000€	7	4,60 €	0,70 €	5,30 €
2001€ et +	8	4,95 €	0,75 €	5,70 €

Quotient familial	Accueil de loisirs périscolaire du matin et du soir	
	Tranche	Accueil ALP
Inférieur à 500€	1	0,60 €
De 501 à 650€	2	0,73 €
De 651 à 750€		
De 751€ à 800 €	3	0,86 €
De 801€ à 1000€		
De 1001€ à 1250€	4	0,99 €
De 1251€ à 1500€	5	1,12 €
De 1501€ à 1750€	6	1,25 €
De 1751€ à 2000€	7	1,38 €
2001€ et +	8	1,51 €



LUTTONS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, un nouveau système va être mis en place. Les commandes de repas doivent être effectuées au moins une semaine à l'avance. Les annulations restent possibles 48h à l'avance. Passé ce délai, une majoration de 30 % du tarif sera appliquée.

FOIRE AUX QUESTIONS



- Ai-je des changements à faire sur le portail famille?

Non, vous n'avez aucun changement à faire, comme aujourd'hui votre tarif est automatiquement calculé en fonction de votre quotient familial à partir des informations et/ou justificatifs que vous allez fournir dans le dossier d'inscription 2023/2024.

- Comment connaître mon quotient familial?



Connectez-vous à votre espace "Mon Compte" sur le site caf.fr. Votre quotient familial est visible sur la page d'accueil, à la rubrique "Mes paiements et mes droits". Pour tout autre question relative à ce dernier la CAF reste votre unique interlocuteur.

- Mon enfant est malade, dois-je payer le repas?



Si votre enfant est malade, il est possible de prévenir les services périscolaires le jour-même avant 9h30 sur présentation de justificatif.

En cas de non-respect de la date limite d'annulation ou sans production de justificatif, la prestation sera intégralement facturée.

Régime allocataire

Numéro allocataire : _____ CAF MSA Autre : _____

Numéro allocataire représentant 2, si garde alternée : _____

- J'autorise la mairie de Jacou à consulter si besoin mon dossier CAF sur le service CAFPRO, **et donc je n'ai pas de documents justifiant de mes revenus à fournir.**

Justificatifs de revenus à fournir

- La dernière attestation de paiement de la CAF, MSA ou autre.
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition complet et les 3 derniers bulletins de salaire de chaque parent.

OU

- Je ne souhaite pas fournir de justificatifs de revenus, le tarif maximum me sera donc appliqué.

Familles monoparentales

- La copie de la partie du jugement de divorce justifiant de l'attribution d'une pension alimentaire
- Dans le cas d'une garde alternée : revenus du père et de la mère.
- A noter :** un double paiement sera possible en cas de garde alternée à partir du planning à remplir en page 4. Chaque parent aura un compte et règlera les consommations pour sa période de garde.

Si votre situation familiale ou financière change en cours d'année scolaire, veuillez le signaler par courrier auprès du service scolaire de la mairie. Nous étudierons la possibilité d'un changement de tarification.

Assurance responsabilité civile

Compagnie d'assurance : _____ Numéro de contrat : _____

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), _____

Déclare sur l'honneur qu'aucun autre revenu, que ceux indiqués dans le présent dossier, n'entre dans le calcul de mes ressources. Je certifie sincères et véritables tous les renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à _____ le _____

Signature des deux parents :

PLANNING DE GARDE ALTERNEE 2023 - 2024

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Niveau scolaire à la rentrée 2023-2024 :

- **Proposition 1 : si la garde de l'enfant est définie en fonction des semaines paires et impaires**

- Semaine paire : Père Mère
- Semaine impaire : Père Mère

- **Proposition 2 : si la garde de l'enfant débute en milieu de semaine (ex : du mercredi au mercredi)**

Cochez les cases correspondantes à votre temps de garde de l'enfant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Père					
Mère					

Date et signatures des deux parents :

**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE MATERNEL
ECOLE MATERNELLE T. PAUTES – JACOU**

HORAIRES

	Périscolaire	Ecole
ALP matin	7h30-8h40	
début école		8h50-9h
départ midi		12h
ALP midi	12h-13h50	*sauf mercredi
retour école		13h50-14h
fin journée école		16h15
TAP	16h15-17h	*fournir le goûter
ALP soir	17h10-18h30	

**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE
ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET – JACOU**

HORAIRES

	Périscolaire	Ecole
ALP matin	7h30-8h30	
début école		8h35-8h45
départ midi		12h*
ALP midi	12h-13h50	
retour école		13h50-14h
fin journée école		16h
TAP	16h-17h*	*Fournir le gouter
ALP soir	17h-18h30	

*mercredi
11h45

NUMEROS UTILES

ALP maternel	06-08-62-41-42
Ecole maternelle	04-67-55-89-12
ALP élémentaire	06-08-62-41-54
Ecole élémentaire	04-67-55-89-16

RESPONSABLE DE L'ENFANT :

PERE / TUTEUR :

MERE / TUTRICE :

NOM :

NOM :

PRENOM :

PRENOM :

Téléphone domicile :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Téléphone travail :

NOM ET NUMERO DE TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT (facultatif) :

PERSONNES AUTORISEES A VENIR RECUPERER L'ENFANT A L'ALP (AUTRE QUE LES PARENTS) :

1. TELEPHONE :

2. TELEPHONE :

3. TELEPHONE :

4. TELEPHONE :

5. TELEPHONE :

NOTRE ENFANT EST AUTORISE A RENTRER SEUL A NOTRE DOMICILE A __ H __. (ALP PRIMAIRE UNIQUEMENT)

AUTORISATIONS :

1. UTILISATION DE L'IMAGE :

Madame, Monsieur

Autorise(nt) l'équipe d'animation et la commune de Jacou à utiliser l'image de notre enfant sur tout support (photographique, informatique, vidéo...)

Refuse(nt) que la Mairie de Jacou utilise l'image de notre enfant.

2. SORTIE DE L'ENCEINTE SCOLAIRE (ALP élémentaire uniquement cf. R. Intérieur et Projet Pédagogique) :

Autorise(nt) notre enfant à sortir de l'enceinte scolaire dans le cadre des activités proposées par l'Accueil de Loisirs Périscolaire suivant les modalités décrites dans le Règlement Intérieur.

Refuse(nt) que notre enfant quitte l'enceinte scolaire.

NB : les enfants des grandes et moyennes sections maternelles, peuvent être amenés à se déplacer afin de prendre leur repas dans une salle qui leur est réservée au restaurant scolaire situé à l'école élémentaire Condorcet.

3. AUTORISATIONS DE SOINS :

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'ALP à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant selon les prescriptions du corps médical consulté.

Date :

Signatures des Parents :

